

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 21 janvier 2016 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Renée STIEVENART, Maire.

Etaient présents : Madame Renée STIEVENART, Monsieur Raymond ZINGRAFF, Madame Elisabeth DUBOIS, Monsieur Jean-Louis LASSAL, Monsieur Guy DEUDON, Madame Colette DESZCZ, Monsieur Jérôme DENYS, Madame Maria PACE, Madame Françoise BONNÉ, Monsieur Yoann BLAIRON, Monsieur Jean-Pierre LAUDE, Monsieur Yves MAILLARD

Etaient excusés : Monsieur Pascal KRYSZTOF donne procuration à Madame Françoise BONNÉ, Madame Olivia DE BRABANT donne procuration à Monsieur Jean-Pierre LAUDE

Etaient absents : Madame Perrine POIRETTE

Madame Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

QUESTION N°1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTION N°2 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUTURE
--

Madame le Maire explique que les associations qui participent aux TAP sont parfois obligées d'investir. Elle passe la parole à Madame Dubois.

Madame Dubois explique que l'association couture, intervenant pendant les TAP, a parfois besoin d'acheter du matériel pour les activités faites par les enfants, dans les magasins où la mairie n'a pas de compte. Il s'agit ici d'une facture de 17.82€. Il est demandé au conseil d'approuver le versement de cette somme en subvention à l'association couture pour les services rendus aux TAP.

Madame BONNÉ demande si cela pourra se renouveler en cours d'année.

Madame Dubois répond que cela est possible, l'association couture intervient jusqu'en février pour l'année scolaire 2015-2016.

Madame le Maire ajoute qu'il a été demandé aux associations, lorsqu'il s'agit de grosses dépenses, d'informer la mairie pour que celle-ci fasse l'achat.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres remarques. Aucune autre remarque n'étant formulée, Madame le Maire fait procéder au vote.

Délibération N°26/01/16-1
Rythmes scolaires – Subvention exceptionnelle à l'association couture Club d'Activités Féminines

Madame le Maire indique que, pour les TAP, l'association Club d'Activités Féminines a fait des achats pour un montant de 17.82€. Il convient donc de rembourser cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de verser une subvention de 17.82€ à l'association Club d'Activités Féminines pour l'acquisition de matériel pour les TAP.

QUESTION N°3 – AVIS SUR LE PROJET PLH 2016/2021

Madame le Maire explique que le précédent projet local de l'habitat, mis en place et voté, se terminait en 2015. Le présent projet prend en compte les observations du SCOT et prévoit le développement de l'habitat sur les communes de Valenciennes Métropole, conformément au SCOT, à la loi ALUR, à la loi NOTRE et fixant les différentes densités par secteur. Il s'agit de prévisions. Le PLH a été approuvé par les élus de Valenciennes Métropole, en commission, en réunion plénière des élus et présenté au conseil communautaire. Madame le Maire invite les élus qui s'intéressent à aller aux conseils communautaires lorsqu'il y a des réunions sur ces sujets. Le projet a été arrêté et validé par le bureau communautaire et le conseil communautaire. Il faut maintenant que ce soit approuvé dans les communes. Madame le Maire passe la parole à Monsieur Zingraff.

Monsieur Zingraff explique qu'il s'agit du troisième PLH.

La phase de diagnostic a fait l'objet d'un premier travail avec les communes, basé sur les bilans des PLH précédents. Il y a d'abord eu des réunions avec chaque commune, puis 4 réunions territorialisées et 5 réunions de travail, sur des sujets comme la production de logements neufs, la diversification de l'offre, l'action sur le parc existant, l'attribution dans le parc conventionné... Le PLH n'a pas pour unique objet le social, même si Valenciennes Métropole, dans le cadre de sa compétence pierre, attribue les aides à la pierre (PLUS, PLAI...) pour favoriser la construction de logements sociaux.

Quelques éléments du diagnostic :

- Stabilité démographique sur la période 1999-2011 : 0% de croissance. Le SCOT a prévu un peu plus pour les 30 années, jusqu'en 2030, avec l'idée qu'on pourrait gagner de la population, mais également que le besoin de logements sera encore important, car il y a le phénomène de desserrement des ménages : divorces, population vieillissante, enfants qui quittent le domicile, familles mono parentales...avec problématique de maintien des personnes âgées à domicile.
- Capacité des ménages à payer des loyers ou à accéder à la propriété : un déficit de logements sur le Valenciennois sur des salaires médians, d'où un effort voulu dans le PLH sur les strates intermédiaires de revenus.
- Une production neuve qui s'effondre. Le SCOT prévoyait un besoin de 900 logements par an. En 2014, il n'y a eu que 400 logements produits sur le territoire de Valenciennes Métropole.
- Un important parc social : 22350 logements en locatif social, soit 28% du parc de logement.
- Un parc ancien qui nécessite des réhabilitations, d'où également les réorientations de travail de l'ANRU sur les coronas, les cités minières, l'habitat ancien.
- Un parc privé qui a besoin de rénovations : aides à la rénovation avec une assistance à l'accompagnement des privés qui veulent rénover (propriétaires occupants et loueurs de biens).
- Une reconquête des logements vacants : 6500 logements vacants sur Valenciennes Métropole. L'objectif est de 200 logements par an sur les 6 prochaines années.
- La ville centre a fait beaucoup de logements ces dernières années, d'où un repositionnement dans le PLH de la commune centre, mais également de communes comme dans le condésis. Il a été prévu dans le SCOT que les pôles qui constituent le condésis, l'amandinois, le denaisis, autour de Condé, de Saint Amand, de Denain, sont des

pôles qu'il faut renforcer, non seulement en logements, mais également en offre de services, en équipements (écoles, services à la personne, commerces, santé...).

7 enjeux majeurs :

- Pérenniser et amplifier les actions de réhabilitation du parc privé, notamment indigne, et du parc public de logements (certains propriétaires négligent leur bien)
- Maîtriser la production de logements, qualitativement et quantitativement (cela doit résulter d'une volonté de peuplement : par exemple, les étudiants sont-ils à proximité des écoles ; les personnes âgées : comment les maintenir à domicile...)
- Travailler sur une complémentarité des projets de logements à court et moyen terme (ex : penser que les gens évoluent avec une phase de démarrage avec accession à la propriété, puis agrandissement de leur maison, et enfin départ pour un logement plus petit et de plain-pied par exemple).
- Diversifier l'offre sur l'ensemble du territoire (Actuellement, trois communes doivent encore respecter les engagements de la loi qui leur impose des logements sociaux à concurrence de 25% de leur parc : Hergnies, Maing et Petite-Forêt n'ont pas leur quota)
- Travailler sur une politique de développement du parc social et sur une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération
- Travailler sur une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération
- Poursuivre le renouvellement urbain, le travail de requalification des cités minières et engager le programme de revitalisation sur les centre-bourgs

5 axes :

1) Améliorer la qualité du parc et du cadre de vie

- poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et renforcer l'action contre la précarité énergétique (permettre aux propriétaires de travailler sur l'isolation des logements)
- agir sur le parc locatif social (en collaboration avec les bailleurs)
- agir contre le phénomène de la vacance
- prévenir la dégradation des copropriétés

Madame le Maire ajoute à ce propos qu'il existe des aides pour l'amélioration, pour la précarité énergétique, et qu'il faut inciter les gens lorsqu'ils achètent un logement à rénover, à se rapprocher de Valenciennes Métropole au service habitat pour bénéficier d'une aide conjointe de l'ANAH et de Valenciennes Métropole, demande à faire avant le début des travaux.

Monsieur Laude demande si on peut faire passer cette information dans le prochain bulletin ou flash info.

Madame le Maire répond par l'affirmative. Cette information avait déjà été mise à plusieurs reprises. Mais il ne faut pas que les travaux soient commencés pour bénéficier de ces aides. De plus, les demandeurs peuvent déclarer ces travaux d'isolation sur leur déclaration d'impôt pour bénéficier de crédit d'impôt.

Madame Dubois demande si cette aide est soumise à condition de ressources.

Monsieur Zingraff répond que d'une manière générale, ce n'est pas soumis à condition de ressources.

Madame le Maire ajoute que le but est de mettre la politique gouvernementale et de lutter contre le gaspillage énergétique.

Madame Dubois demande également s'il n'y a pas de plancher ou de plafond d'année de construction.

Monsieur Zingraff répond qu'il ne doit pas y avoir de limite pour les rénovations liées à la question thermique.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'isolation, des châssis, du chauffage, de la toiture, l'accessibilité. Aujourd'hui, dans les logements neufs, on est obligé de prévoir l'évolution pour les personnes vieillissantes.

Monsieur Zingraff revient sur le PLH :

2) Diversifier l'offre de logements afin de faciliter et organiser les parcours résidentiels

- maintenir et rééquilibrer l'offre en logements locatifs sociaux (ne pas faire des ghettos, mais une répartition de la mixité générationnelle et sociale. Il est précisé qu'Aubry n'est pas soumise au quota de logements sociaux, puisque sous 3500 habitants, mais depuis 2008, la commune a fait un programme de locatif social : environ 115 logements, Foyer Notre Dame compris, soit 16% du parc)

- proposer une offre intermédiaire auprès des ménages de base de la classe moyenne (3è au 5è décile) aujourd'hui peu desservis par l'offre neuve

3) Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé

- privilégier le renouvellement et le développement dans le tissu urbain existant (combler les dents creuses, densifier, limiter la consommation de l'espace. Un autre outil apparaît : le compte foncier qui définira pour chaque commune le potentiel existant dans la limite urbaine et ce qui peut être accepté vers l'extérieur).

- travailler sur les formes urbaines et les densités

- poursuivre et amplifier la politique foncière intercommunale

- accompagner les communes pour une mobilisation cohérente des outils au sein du territoire

- développer des pratiques raisonnées et innovantes (habitat participatif, habitat innovant, modulable)

4) Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous

- construire et soutenir la mise en œuvre d'une politique de peuplement du parc social partagée à l'échelle de Valenciennes Métropole

- répondre à la problématique des personnes âgées et/ou handicapées

- permettre le maintien des jeunes sur le territoire

- poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage et répondre à l'enjeu de sédentarisation de certaines familles

- fluidifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes

5) Faire vivre le PLH et s'engager ensemble dans la réalisation de ses objectifs (il s'agit du suivi et des outils de partenariat, des conventionnements, la commission intercommunale du logement qui doit permettre de répartir les logements sociaux sur les communes et d'arbitrer les conflits éventuels)

- renforcer le partenariat entre les communes, les opérateurs (privés et publics), Valenciennes Métropole et les acteurs de l'habitat

- repenser les modalités d'animation et d'évaluation du PLH

- repenser les modalités de diffusion de l'information à destination des ménages, des élus et des acteurs

En termes de chiffres, sur 6 ans, il y a un objectif de 5280 logements à produire, y compris les sorties de vacances, soit une production moyenne de 880 logements par an.

Pour Aubry-du-Hainaut, sur la période 2010 à 2015, 192 logements (60 logements du Foyer Notre Dame, une centaine de logements dans le lotissement du Moulin, et les 8 logements du Vert Clos...) ont été réalisés. Et sur la période des 6 ans à venir, le projet est de 51 logements.

L'école d'Aubry compte 200 enfants et ne peut en accueillir plus. Il faut pérenniser l'école, la faire vivre. Aujourd'hui les conditions sont là pour permettre à l'école de vivre, mais pas l'agrandir. L'objectif n'est pas de chercher à outrance une nouvelle population, ni de passer

le seuil des 2000 habitants pour avoir des obligations liées à ces strates (PMI et autres services...).

Monsieur Laude indique qu'au niveau des 5 axes, les axes 2 et 4 peuvent se recouper et demande quelle est la différence.

Monsieur Zingraff répond que l'un des axes répond plus à un parcours résidentiel et l'autre plus sur la strate de population où l'on prend en compte le handicap, la personne âgée, les étudiants...

Ces deux axes se rapprochent, il y a des besoins différents sur les deux axes. Quand on parle d'aménagement du territoire, il va de soi que si l'on met du logement étudiant partout, ça ne fonctionnera pas. Il s'agit de mettre du logement étudiant là où les centres de formation se trouvent, ou les centres d'apprentissage.

Pour les personnes âgées, il y a deux choix : le maintien à domicile ou les rapprocher des services. Il faut avoir une offre adaptée à la population.

Les deux approches sont un peu différentes.

Monsieur Zingraff conclut en disant que le projet a été arrêté le 18 décembre 2015 et qu'il est nécessaire que chacune des communes se prononce, ainsi que le SITURV qui est en charge du SCOT.

Madame Dubois demande si chaque commune a participé au travail d'élaboration du PLH.

Madame le Maire répond par l'affirmative. Elle indique que la commune a dit que le nombre de logements imposé au départ ne correspondait pas à l'objectif de développement, puisque la volonté est de rester en deçà des 2000 habitants, la commune ne pouvant répondre aux obligations de service correspondant à un accroissement de population. De plus, dans le SCOT, nous n'aurons pas de zone d'activités, d'autant plus que la commune ne touche plus de TP, celle-ci est touchée directement par Valenciennes Métropole. La commune n'aura pas un centime de plus sur la dotation de compensation qui lui est reversée par Valenciennes Métropole. La commune ne touchera que du foncier. Mais Aubry-du-Hainaut n'est pas inscrite dans les communes susceptibles d'accueillir de l'activité économique. Cela veut dire que nous augmenterions nos zones urbanisées mais que nous n'aurons comme seule ressource que les impôts payés par les gens. On peut toujours vouloir une grosse commune, mais nous ne serions pas plus riches pour autant. Les dotations seraient légèrement plus élevées. Mais accueillir de la population, cela veut dire faire des écoles, mettre en place des services sociaux (PMI, ...), faire des animations. Et on ne pourrait pas arriver à répondre à tout cela. En conséquence, le développement urbain c'est aussi voir comment ce développement urbain va se répercuter sur la qualité de vie des habitants et sur le caractère que l'on veut conserver à sa commune.

Monsieur Zingraff répond à la question de Madame Dubois par rapport aux phases de travail. Il y a eu une première rencontre individuelle avec les communes pendant la phase diagnostic, en septembre/octobre 2014. Puis, il y a eu 4 réunions de concertation territorialisées avec les communes, secteur par secteur (Valenciennes, Agglomération centrale, pôle agglomération de Condé, secteur est, secteur rural), autour de 4 thèmes majeurs : la production de logements neufs, la diversification de l'offre, l'action sur le parc existant, la demande et l'attribution dans le parc conventionné). Puis 5 ateliers ont eu lieu (la réhabilitation du parc HLM, le parc social, l'amélioration du parc privé, la ressource de la maîtrise foncière...).

Puis, une nouvelle série de rencontres territorialisées a eu lieu pour présenter l'ensemble. Puis le 18 novembre 2015, la réunion de synthèse.

Monsieur Zingraff ajoute qu'un volet d'étude est lancé par Valenciennes Métropole sur la revitalisation des centre-bourgs. Il s'agit pour Valenciennes Métropole d'utiliser l'ingénierie qui a été développée notamment sur le renouvellement urbain (comment rénover un

quartier, comment lui redonner une âme, comment créer et faire venir des services à l'intérieur, faire une adéquation entre l'habitat, les commerces, l'animation, le transport). Dix communes seront retenues au final pour faire l'étude complète, sur 27 communes.

Madame le Maire, pour étayer les explications de Monsieur Zingraff, donne l'exemple d'Hergnies qui était une commune agricole. Les activités agricoles ont cessé et les propriétaires des terrains ont vendu pour construire, librement, pour en faire des lots libres. Hergnies a vu le nombre de constructions augmenter, et sa population également, et le nombre des 25% de logements sociaux à atteindre augmente aussi. C'est un cercle vicieux et la commune d'Hergnies doit une amende pour non-respect des 25% de logements sociaux.

C'est pour cela qu'il est important que la commune d'Aubry-du-Hainaut puisse maîtriser son territoire pour ne pas faire n'importe quoi. Ce sont des critères à prendre en compte dans l'objectif de développer sa commune.

Elle ajoute également qu'Aubry n'est pas soumise à l'accueil des gens du voyage.

Monsieur Laude demande si Petite-Forêt est assujettie à l'accueil des gens du voyage.

Monsieur Zingraff et Madame le Maire indique qu'elle ne l'est plus directement. Monsieur Zingraff ajoute qu'un schéma départemental a été élaboré.

Madame le Maire explique que tant que Valenciennes Métropole n'a pas satisfait à l'obligation des aires d'accueil et des aires de grand passage, si des gens du voyage viennent s'installer sur la commune, nous ne pouvons pas les faire expulser immédiatement. Il faut avoir recours au sous-préfet pour entamer une procédure. Alors que si nous avons rempli les obligations, pour les 35 communes, à ce moment-là on peut faire appel à la police pour les déloger. Et là c'est quelque chose qui se gère à l'échelle intercommunale. Un appel d'offres a été lancé par Valenciennes Métropole pour l'installation d'aires de gens du voyage sur Quiévrechain, Marly, Saint Saulve, Onnaing. Mais l'aire de grand passage n'est toujours pas réglée.

Monsieur Maillard demande si ça ne se fait pas sur Raismes ou Petite-Forêt.

Madame le Maire répond que c'est Valenciennes Métropole qui gère l'aire de grand passage, sauf s'il y avait accord entre la CAVM et la CAPH pour faire une aire commune sur Petite-Forêt et Raismes.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres remarques. Aucune autre remarque n'étant formulée, Madame le Maire fait procéder au vote.

Délibération N°26/01/16-2

Avis sur le projet PLH 2016/2021

Valenciennes Métropole a engagé fin 2014 la révision de son Programme Local de l'Habitat afin de se doter de nouveaux objectifs en la matière pour la période 2016/2021.

Un important travail collectif a été mené avec les communes, les institutions, les organismes logeurs et les associations oeuvrant dans le domaine du logement afin de partager le diagnostic notamment au regard du marché local, et d'élaborer les axes stratégiques du futur PLH.

Les propositions du PLH intègrent les prescriptions du SCOT et viendront renforcer les dispositions du Contrat de Ville, notamment en matière d'objectif de mixité sociale.

Les cinq orientations stratégiques suivantes constituent le fondement du programme d'actions que Valenciennes Métropole développera en matière d'habitat dans les 6 prochaines années.

1. Améliorer la qualité du par cet du cadre de vie :

- Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé
 - Améliorer l'habitat locatif privé
 - Agir sur le parc locatif social avec une stratégie partagée avec les bailleurs notamment en matière de rénovation
 - Agir contre le phénomène de la vacance et prévenir la dégradation des copropriétés
2. Diversifier l'offre de logements afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération
- Maintenir et rééquilibrer l'offre en logements locatifs sociaux
 - Proposer une offre de logements en accession et en location pour les ménages aux ressources intermédiaires
3. Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé
- Privilégier le renouvellement urbain et le développement dans le tissu urbain existant, en articulation avec les orientations du SCOT
 - Economiser la consommation de l'espace en favorisant la densité urbaine et en développant de nouvelles formes urbaines
4. Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous
- Construire et mettre en œuvre une politique de peuplement sur le parc social, partagée avec les communes et les bailleurs au regard des évolutions législatives récentes (Loi ALUR et Loi LAMY)
 - Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, des ménages les plus modestes
5. Faire vivre le PLH et s'engager ensemble dans la réalisation de ses objectifs
- Renforcer le partenariat avec les communes et les organismes logeurs par voie conventionnelle
 - Animer et évaluer la mise en œuvre du PLH
 - Renforcer la communication pour mieux faire connaître les politiques et accroître l'activité résidentielle du territoire

Le présent projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole du 18 Décembre 2015.

Aussi, conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, il importe de recueillir l'avis des 35 conseils municipaux des communes de Valenciennes Métropole et du SITURV en charge du SCOT. Cette consultation fera l'objet d'un bilan lors d'une prochaine réunion préalablement à l'adoption définitive au bureau et conseil communautaire du printemps prochain.

Par ailleurs, ce troisième PLH de Valenciennes Métropole constituera la base de la prochaine convention de délégation des aides à la pierre à contractualiser avec l'Etat début 2016. Celle-ci définira les moyens dédiés à notre territoire par l'Etat (pour la construction de l'offre nouvelle en logement aidé) et par l'ANAH (pour l'amélioration du parc privé existant, notamment sa réhabilitation thermique et nos objectifs de lutte contre le logement indigne).

Sur ces bases, le Conseil Municipal de la commune d'Aubry-du-Hainaut :

- Valide le projet de programme local de l'habitat 2016/2021 de Valenciennes Métropole

QUESTION N°4 – INFORMATIONS DIVERSES

A) Banque alimentaire

Un courrier a été reçu pour la collecte 2015 sur l'ensemble du Valenciennois : 55 tonnes de denrées distribuées à 25 associations du valenciennois, avec remerciement pour la commune et l'école et indiquant que c'était un moyen pour les parents de participer concrètement à une action citoyenne et locale par l'intermédiaire de leurs enfants, et de faire découvrir à certains l'existence de la pauvreté toute proche, les dures réalités de la vie.

B) Fossé

Madame le Maire demande à **Monsieur Maillard**, qui accepte puisqu'ils en avaient déjà parlé en réunion de conseil, s'il peut voir tout le fossé, le courant St Martin jusque dans le bois, l'état du fossé et faire des photos. Madame le Maire a alerté le SIARB pour faire faire le curage par le syndicat mixte.

C) Enquête publique en cours pour le drainage

Monsieur Zingraff ajoute par rapport au syndicat mixte qu'une enquête publique est ouverte sur le drainage, par rapport au syndicat mixte.

D) Elargissement de la rue du Moulin

Madame le Maire informe que la commune a reçu l'évaluation des domaines.

Monsieur Zingraff ajoute que Monsieur Bourgoin a donné les superficies de l'élargissement, ce qui permet d'acquiescer et d'évaluer les indemnités d'éviction, afin de délibérer lors d'un prochain conseil municipal. Il ajoute que ce point avait été déjà fait l'objet de plusieurs informations.

E) Travaux RD70 et 213

Madame le Maire informe que la commune a reçu un courrier du vice-président du département aux infrastructures. Les travaux devraient commencer dès avril, tout de suite après le vote du budget, pour environ 6 mois.

F) Fibre optique

Monsieur Zingraff indique que les travaux de pose des armoires de branchement de la fibre vont commencer. L'autorisation d'implantation sur le domaine public d'une des armoires a été signée, suite à une réunion sur le terrain avec Orange en fin d'année 2015.

Vont suivre les négociations pour l'emplacement des boîtes de 8 branchements avec les propriétaires des maisons.

Madame le Maire ajoute que cela ira peut-être plus vite du côté Malplaquet, car ils seront certainement reliés sur Petite-Forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20h10.

NOM PRENOM	Signature
STIEVENART Renée	
ZINGRAFF Raymond	
DUBOIS Elisabeth	
LASSAL Jean Louis	
DEUDON Guy	
DESZCZ Colette	
DENYS Jérôme	
PACE Maria	
KRYSZTOF Pascal	
BONNÉ Françoise	
BLAIRON Yoann	
POIRETTE Perrine	
LAUDE Jean-Pierre	
MAILLARD Yves	
DE BRABANT Olivia	